

que Mgr l'archevêque auroit eue cognoissance de l'affaire et auroit ordonné sur icelluy; ce qu'estant faict, la dite sœur Marguerite estant détenue de maladie à cause de la grande tristesse qu'elle avoit eue pour se voir ainsi injustement chassée. Je fus prié de la part de la ville de la visiter; m'y étant à cette intention porté, je la trouvai dedans son lit malade d'une cardialgie, laquelle estoit accompagnée de fréquentes hypothygies. C'est pourquoy lui ordonnai les remèdes propres et nécessaires à la dicte maladie, si bien qu'elle commençoit à recouvrer la santé, n'eust esté les brocards et injures qu'elle recevait de quelques religieuses de ceste maison qui ne l'agréaient point, ce qu'ayant une fois entendu de mes propres oreilles et voyant que la tristesse et affliction qu'elle en recevait la précipitait en semblable maladie que devant, je trouva bon de la faire ressortir, veu la requeste qu'elle m'en fit, en présence de la supérieure. Voilà pourquoi le 30^e jour du mesme mois, avec la permission de sa supérieure, ladicte sœur Marguerite sortit de-rechef et fut conduite chez M^{me} Ponceton, sa tante, où elle fut encore grièvement malade de la même maladie que dessus et pour les causes ci-dessus mentionnées. Neantmoins avec l'aide du Ciel et des remèdes que je lui ordonna, elle recouvra la santé et persista en ses exercices accoutumés, attendant l'ordonnance de Monsieur l'Archevêque. Ceste affaire donna grandement de l'escandale à la ville et notamment à ceux qui sont de la religion prétendue réformée. La ville estoit grandement courroucée contre lesdictes religieuses, et on eut de la peine d'empêcher qu'elles ne receussent quelque affront.

* *

Le 2^e d'octobre, mesme année 1623, arriva en ceste ville le régiment de M. de Vaudemont, prieur de Lorraine, pour y establir garnison. Ils n'étaient que sept ou huit vingtz, tout mal en ordre, meschants et malicieux. Les chefs estoient fort honnestes gens. Ils firent montre et prestèrent le serment entre les mains du sieur Blasin, commissaire, envoyé pour cet effect de la part de M. le Gouverneur. Le susdit régiment despartit de cette ville le 19 novembre.

* *

Le 7^e jour de novembre de la mesme année, deux sergents du susdit régiment, qui estoit en garnison en ceste ville, se batirent en dueil, un